FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2025-2026 WINGLES ATHLETIC CLUB

Complexe sportif Michel Bernard rue André Pezé 62410 WINGLES

Club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme

Président: Mr André LECLERCQ 06.19.21.65.16



Tarifs des licences					
Année de naissance	Niveau	Tarifs	Entraînements		
2019-2018-2017	Ecole d'Athlétisme	110€	Mercredi-samedi		
2015-2016	Poussins	110€	Mercredi-samedi		
2013-2014	Benjamins	120€	Mercredi-samedi et/ou Mardi-vendredi*		
2011-2012	Minimes	120€	Mardi-vendredi et/ou Mercredi-samedi*		
2009-2010	Cadets	140€	Mardi-vendredi		
2007-2008	Juniors	140€	Mardi-vendredi		
2004-2005-2006	Espoirs	140€	Mardi-vendredi		
1992-2003	Séniors	140€	Mardi-vendredi		
1991 et avant	Masters	140€	Mardi-vendredi		
2008 et avant	Athlé-Running pas de championnat	110€	Mardi-vendredi		

^{*} Selon les disciplines pratiquées

Reprise des entraînements à partir du 26/08/2025 pour les plus grands et du 10/09/25 pour les jeunes.

Tarif dégressif pour les familles à valoir sur la licence la plus forte :

2 licences -10%, 3 licences -20% et 4 licences -30%

A Nombre de places limitées. Afin de pouvoir participer aux compétitions d'automne, merci de rendre ce dossier complet au plus vite.

Nom:	Prénom :	
Date de naissance :	Lieu (ville et code postal) :	
Adresse :		ED
Code postal :	Ville :	
Téléphone portable :	Mail :	
N° de licence si connue :	Taille de maillot	

PIECES A FOURNIR SI RENOUVELLEMENT:

- Questionnaire médical FFA ou certificat médical si nécessaire
- Formulaire d'adhésion à la Fédération Française d'Athlétisme (l'assurance est comprise dans la licence donc merci de cocher que vous l'acceptez)
- Le règlement (chèque de cotisation à l'ordre de « Wingles Athlétic Club » et Pass Sports (CALL et état) si bénéficiaire) ou en 3 chèques possibles

ET EN PLUS OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE NOUVELLE INSCRIPTION

- Photocopie de la carte d'identité et /ou photocopie du livret de famille
- Photocopie d'une facture de -3 mois

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

FORMULAIRE DE NOUVELLE ADHESION

S/L WINGLES ATHLETIC CLUB



Licence N°:				
NOM:	te de naissance : / / / Nationalité :			
(L'Athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation au Adresse complète :				
Code Postal : Ville : Line Ville : Line				
	phone (fixe):			
Type de Licence Athlé Compétition Licence Athlé Découverte Licence Athlé	Santé Licence Athlé Running Entreprise Licence Athlé Encadrement			
Conditions relatives à la prévention de la santé des mineurs: (articles L. 231-2 et	D.231-1-1 à D. 231-1-4 du Code du sport)			
Pour la prise d'une 1ère licence ou le renouvellement de la licence d'un mineur, le représentant légal atteste avoir rempli, conjointement avec le sportif mineur, le formulaire en ligne relatif à l'état de santé du sportif mineur et atteste avoir répondu «non» à l'ensemble des questions. A défaut, le représentant légal est tenu de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de six mois.				
Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation :				
- Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le contr	ère, représentant légal) de l'enfant que invasive, notamment, un prélèvement de			
Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport) La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur: - aux Clubs: une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sporaux Licenciés: une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant le peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0.77 euro TTC (inclus dans le coi d'approprié de la pratique de l'Athlétisme pouvant et de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)	fédération, il doit alors fournir une attestation ort). Is dommages corporels auxquels it de la licence). Is ait avoir été informé des risques encourus lors que			
La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur : - aux Clubs : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Spo - aux Licenciés : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant le peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0.77 euro TTC (inclus dans le coi d'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée ou de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances) Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et l'assurance d'athléti	fédération, il doit alors fournir une attestation ort). Is dommages corporels auxquels it de la licence). Is ait avoir été informé des risques encourus lors que exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option			
La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur : - aux Clubs : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Spo - aux Licenciés : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant le peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0.77 euro TTC (inclus dans le coi d'allo de l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnum de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physice. Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances) Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme e Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activit	ofédération, il doit alors fournir une attestation ort). Il se dommages corporels auxquels it de la licence). Il ait avoir été informé des risques encourus lors que exposées ci-dessus et des garantles optionnelles proposées (option et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.			
La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur : - aux Clubs : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Spo - aux Licenciés : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant le peut les exposer la pratique de l'Athlétisme. au prix de : 0.77 euro TTC (inclus dans le coi d'apprende l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée ou Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnum de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances) Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et Proit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activit Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.	ofédération, il doit alors fournir une attestation ort). Il se dommages corporels auxquels it de la licence). Il ait avoir été informé des risques encourus lors que exposées ci-dessus et des garantles optionnelles proposées (option et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.			
La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur : - aux Clubs : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Spo-aux Licenciés : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant le peut les exposer la pratique de l'Athlétisme. au prix de : 0.77 euro TTC (inclus dans le coi d'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnument de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances) Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activit Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France. j'accepte l'utilisation de mon image je refusion le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collect FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, a publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier élec Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.	infédération, il doit alors fournir une attestation int). Is dommages corporels auxquels it de la licence). Is ait avoir été informé des risques encourus lors que exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme. És du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Luse l'utilisation de mon image ées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la la (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, insi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la			

Date et signature du Licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)